AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C0442
FR0000125684-FS0173

16 février 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ZODIAC AEROSPACE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 février 2018, la société par actions simplifiée FFP Invest[1] (66 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine) a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 février 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ZODIAC AEROSPACE et ne plus détenir aucun titre de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de l'apport de la totalité des actions détenues par le déclarant à l'offre publique initiée par la société Safran visant les actions ZODIAC AEROSPACE, dont le règlement-livraison est intervenu le 13 février 2018 (cf. notamment D&I 218C0350 du 6 février 2018).

[1] Société par actions simplifiée (sise 66 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine), contrôlée par la société FFP (elle-même contrôlée par la société Etablissements Peugeot Frères). La société FFP a par ailleurs apporté l'ensemble des titres ZODIAC AEROSPACE qu'elle détenait à l'offre publique et n'en détient plus aucun.